

### LES GARANTIES (sans sous limites)

- Les fautes professionnelles, erreurs ou omissions
- La responsabilité sans faute (loi de 1992)
- Les manquements contractuels
- Les fautes intentionnelles ou dolosives des préposés
- La divulgation d'informations confidentielles
- Les produits non conformes ou défectueux
- La transmission accidentelle de virus
- Les dommages aux biens confiés

### LES ACTIVITES SOUSCRITES

Secteurs	Activités Hiscox	Définition	Exemple de mise en cause
<b>PROFESSIONNELS DU TOURISME</b>	Billetterie	Vente unitaire de prestations touristiques tel que : délivrance de titres de transport, réservation de nuitées, délivrance de bons d'hébergement ou de restauration, vente de tickets d'entrée pour attractions touristiques (musées, monuments, parcs etc.).	<b>RESPONSABILITE POUR FAUTE</b> : « Un couple achète des billets d'avion pour aller passer le nouvel an chez des amis. Suite à des retards de vols ils passent le réveillon de la St Sylvestre dans l'aéroport. Ils décident de poursuivre l'assuré. »
	Organisation de séjours ou de voyages	Organisation d'un forfait séjour/voyage répondant aux 3 caractéristiques suivantes : 1. Combinant au moins deux prestations touristiques (transport, logement ou autres services touristiques...) 2. Dépassant 24 heures ou incluant une nuitée. 3. A prix tout compris.	<b>RESPONSABILITE SANS FAUTE</b> : « Lors de son séjour un vacancier est accidentellement blessé au cours d'une excursion organisée par un prestataire de l'assuré. Il demande réparation directement à l'assuré au titre des dommages corporels subi. »
	Vente de séjours ou voyages organisés par un Tour Opérateur	Action de vendre ou revendre les forfaits séjour/voyage ayant été créés par un Tour Opérateur.	<b>RESPONSABILITE SANS FAUTE</b> : « Alors qu'elle embarque pour une mini-croisière, une touriste tombe à l'eau la planche d'accès au bateau ayant cédé sous ses pieds. Son équipement photo étant irrecupérable, elle réclame indemnisation pour le dommage matériel. »
	Tourisme d'accueil	Services liés à l'accueil touristique, notamment l'organisation de visites de musées, de monuments historiques, de sorties culturelles etc.	<b>NON CONFORMITE DE LA PRESTATION</b> : « L'assuré organise pour un groupe la visite d'un monument historique mais le bâtiment est en rénovation et donc inaccessible lorsque les visiteurs arrivent sur place. Ils se retournent contre l'assuré. »